



Politique d'éducation Programme primaire et secondaire

Département de l'éducation

La mission du Conseil des Abénakis d'Odanak (CAO) consiste à assurer la représentation des membres de la communauté des Abénakis d'Odanak et à favoriser la préservation de leur identité, leur culture et leur qualité de vie.

Pour ce faire, le Conseil vise la dispense de services de première qualité aux jeunes, aux aînés et à toute la communauté, à la mesure des ressources de la bande.

Le conseil entend faire preuve de transparence et d'équité dans ses décisions, tout en soutenant la prospérité et l'autonomie individuelle et collective pour assurer l'avenir de la bande.

Révisée en septembre 2017

Table des matières

1.	Objectifs poursuivis par le Conseil de bande	3
2.	Enseignement primaire et secondaire	4
3.	Annexe 1	6

1. Objectifs poursuivis par le Conseil de bande

- Favoriser, dans les limites des budgets disponibles et des règles établies, l'augmentation du niveau de scolarité des membres de la bande d'Odanak.
- S'assurer que les étudiants de la bande d'Odanak reçoivent les services éducatifs auxquels ils ont droit, tout en adoptant des mesures qui favoriseront la réussite éducative et préviendront le décrochage scolaire.
- Encourager les étudiants manifestant le goût d'apprendre un métier dans le cadre de la formation, ainsi que ceux présentant un profil scolaire qui ne permet pas l'accès à un programme de formation postsecondaire, dans la poursuite d'une formation professionnelle et technique de niveau postsecondaire.
- Favoriser le financement des études chez les étudiants qui les poursuivent d'une manière continue (programme régulier du primaire et secondaire).

2. Enseignement primaire et secondaire

Les fonds sont prioritairement alloués au financement de l'éducation prématernelle, maternelle, primaire et secondaire des membres de la bande.

2.1 Admissibilité

- Enfants et adolescents Abénakis statués, inscrits sur la liste de bande d'Odanak et résidant à Odanak.

2.2 Aide financière

Si l'enfant fréquente une école publique ou privée reconnue par le CAO (voir la liste en annexe 1), les frais suivants sont assumés par le Conseil de bande :

Types de frais	Élèves ayant leur adresse permanente :	Dans la communauté	En dehors de la communauté
Frais de scolarité facturés par l'institution d'enseignement		X	
Allocation fixe permettant de payer une partie du matériel et des fournitures scolaires*		X	X
Allocation fixe permettant de payer une partie des vêtements scolaires*		X	
Allocation fixe au nom de l'étudiant du secondaire pour des frais divers*		X	

Les frais de surveillance de l'école sur l'heure du midi sont également assumés par le Conseil de bande pour les élèves résidants.

Sous réserve des fonds disponibles annuellement, les montants des allocations consentis ainsi que les modalités de versements sont déterminés, à chaque année, par le Conseil de bande.

2.4 Mesures d'aide particulières

Sur demande, les frais de service d'un conseiller en Orientation professionnel (membre de l'ordre) peuvent être défrayés si l'école n'offre pas déjà ce service.

2.5 Suivi des élèves

Si nécessaire, la personne responsable de l'éducation exerce un suivi avec l'école pour les enfants du primaire ou du secondaire. Un dossier scolaire confidentiel est établi pour chaque élève et comprend les relevés de notes de l'élève ainsi qu'une preuve que l'élève est inscrit sur la liste de bande d'Odanak et réside à Odanak.

La personne responsable répond aux questions relatives à l'éducation de la part des parents et des enfants; à la demande des parents, elle peut les accompagner lors d'une démarche auprès des intervenants de l'école.

ANNEXE 1

Liste des écoles primaires et secondaires reconnues par le Conseil de bande :

<u>Écoles primaires</u>	<u>Lieux</u>
École Maurault	Pierreville
École Vincent-Lemire	Saint-François-du-Lac
École Le Rucher	Saint-Sylvère
École Paradis	Baie-du-Fèbvre

<u>Écoles Secondaires</u>	<u>Lieux</u>
École secondaire Jean-Nicolet	Nicolet
École secondaire La Découverte	Saint-Léonard-d'Aston
Collège Notre-Dame-de-l'Assomption	Nicolet
Séminaire Saint-Joseph	Trois-Rivières
Collège Saint-Bernard	Drummondville